

Avenant pour l'année 2017 n°2017/2/DC/CD à la convention de délégation de compétence

Entre :

Le Département du Haut-Rhin, représenté par Madame Brigitte KLINKERT, Présidente du Conseil départemental et dénommé ci-après le Département,

et

l'État, représenté par Monsieur Laurent TOUVET, Préfet du département du Haut-Rhin.

Vu la convention de délégation de compétence du 2 avril 2012 conclue entre le Département du Haut-Rhin et l'État en application de l'article L. 301-5-2 du code de la construction et de l'habitation et ses avenants ;

Vu l'avenant n° 1 pour l'année 2017 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre approuvé par la Commission permanente du 07 juillet 2017 et signé le 14 août 2017 ;

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet du présent avenant

Le présent avenant a pour objet de fixer de façon définitive les moyens mis à la disposition du délégataire par l'État au titre de l'année 2017, pour le logement locatif social.

Article 2 - Objectifs et moyens mis à disposition pour le logement locatif social

Pour 2017, la dotation définitive de droits à engagements s'élève 454 000 euros dont 52 950 euros de reliquat au titre de l'année 2016.

Un montant de 42 466 euros (autorisations d'engagement typées fonds national des aides à la pierre : référence Fonds de concours n°1-2-00479 « FNAP-Opérations nouvelles »), soit la dotation définitive à laquelle est déduit 60 % de l'enveloppe prévisionnelle alloué dans l'avenant n°1 de l'année 2017 et le reliquat, est allouée au délégataire à la signature du présent avenant.

Les objectifs définitifs sont répartis de la façon suivante :

- 60 logements PLAI (prêt locatif aidé d'intégration),
- 93 logements PLUS (prêt locatif à usage social), y compris PLUS CD et PALULOS (prime à l'amélioration des logements à usage locative et à occupation sociale) communale,
- 81 logements PLS (prêt locatif social).

Soit au total 234 logements.

Article 3 - Publication

Le présent avenant fera l'objet d'une publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du Département.

Fait à COLMAR, le

Le Préfet du Haut-Rhin

La Présidente du Conseil départemental
du Haut-Rhin

Laurent TOUVET

Brigitte KLINKERT